

Nous vous offrons un accompagnement... mais votre implication est nécessaire pour que cela porte ses fruits !

L'accompagnement de votre projet se fait sur une durée de 16 mois. Entre septembre 2022 et décembre 2023, vous disposez du suivi et de l'aide d'un accompagnateur dans l'objectif de vous guider vers un potager fonctionnel et durable. Cet accompagnement comprend :

- **des conseils techniques** pour la mise en place et l'entretien du potager ;
- **une aide pédagogique** pour que le potager soit un outil d'apprentissage ;
- **des conseils pour vous aider dans la gestion du projet** pour que chaque personne impliquée s'y retrouve, que l'information passe bien et que le projet se pérennise dans le temps ;
- **un suivi administratif** : conseils pour votre demande de subsides, PV, aide dans les rapports finaux...

Ce qui est offert à l'école	Les engagements de l'école
<ul style="list-style-type: none"> - Des séances de suivi avec l'équipe porteuse. Celles-ci se composent de : <ul style="list-style-type: none"> • deux rencontres « balises » : <ul style="list-style-type: none"> - au début : pour baliser avec vous les interventions à la carte, vous expliquer le cadre de l'accompagnement du projet, le suivi administratif... - à la fin de l'accompagnement de votre projet : pour évaluer le processus et ébaucher des pistes pour la suite. • quatre interventions « à la carte » pour vous rendre autonomes après l'accompagnement : formations d'équipe, animations-formations, journée pédagogique... 	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le sens du projet à l'équipe enseignante, à la direction, aux parents et aux élèves - Identifier vos besoins et nous en faire part pour que nos interventions vous soient utiles pour devenir autonomes au potager - Respecter le travail de votre accompagnateur (réponses aux mails, respect des échéances et engagements, communication de l'avancement...) - Entretenir la dynamique du projet au sein de l'école (communication)
<ul style="list-style-type: none"> - Une rencontre collective de gestion de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à cette rencontre qui se fait avec les enseignants de toutes les écoles en projet
<ul style="list-style-type: none"> - Des formations d'initiation au maraîchage (elles ne sont pas obligatoires mais conseillées) 	<ul style="list-style-type: none"> - Se former – si nécessaire – pour accroître l'autonomie au potager - Être présent aux formations en cas d'inscription ou de prévenir en cas d'absence
<ul style="list-style-type: none"> - Une formation pédagogique « Je sème des cours au potager » (elle n'est pas obligatoire mais conseillée) 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à inclure le projet dans les activités de classe (apprentissage) - Être présent en cas d'inscription ou de prévenir en cas d'absence
<ul style="list-style-type: none"> - Un suivi administratif - La possibilité de demander un soutien financier auprès de Bruxelles Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une liste de vos besoins en matériel - Respecter les échéances administratives qui vous sont communiquées et remettre un (petit) rapport en fin de projet
<ul style="list-style-type: none"> - Une newsletter 'Potager scolaire' 	
<ul style="list-style-type: none"> - Des outils pédagogiques et techniques, un espace documentaire 	
<ul style="list-style-type: none"> - Des possibilités de suivi après l'accompagnement 	

Votre planning

D'avril à juin	Vous vous inscrivez à l'offre de Bruxelles Environnement.
Fin juin	Vous savez si votre demande est acceptée.
En septembre	Votre accompagnateur de projet prend contact avec vous.
... Votre projet fait ses premiers pas...	
En octobre	Première rencontre avec votre accompagnateur. Objectif : comprendre vos besoins et planifier le calendrier des autres intervenants.
D'octobre à janvier	Vous identifiez vos besoins matériels, ce qui peut vous permettre d'être autonomes, vos envies.
En janvier/février	Rencontre collective avec tous les enseignants en projet
En janvier/février	Vous rentrez votre demande de soutien financier à Bruxelles Environnement.

Mais en plus...

- Durant votre accompagnement, vous avez droit à 4 interventions « à la carte » de l'accompagnateur.
- De septembre à mai, 5 formations d'initiation au maraîchage à l'école (pratiques et théoriques) sont organisées pour les enseignant-es, afin d'acquérir les bases nécessaires de cette pratique au fil des saisons. Même si elles ne sont pas obligatoires, nous vous invitons fortement à les suivre avec votre équipe afin d'assurer la réussite de votre potager :
 - o Initiation au maraichage à l'école, séance 1 : « Fin de l'été : Récolte, organisation du potager et rotation »
 - o Initiation au maraichage à l'école, séance 2 : « Automne : L'automne au potager et les travaux d'hiver »
 - o Initiation au maraichage à l'école, séance 3 : « Hiver : Préparer l'arrivée du printemps »
 - o Formation pédagogique « Je sème des cours au potager »
 - o Initiation au maraichage à l'école, séance 4 : « Printemps : Le printemps au potager »
 - o Initiation au maraichage à l'école, séance 5 : « Eté : Plantations et semis d'été »